



# BULLETIN D'ADHÉSION 2022-2023

Bulletin à remplir soigneusement et à retourner avec votre chèque : AGF8, 3 rue de Lisbonne, 75008 Paris.  
Pour obtenir votre carte d'adhérent 2022/2023, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

**Coordonnées de la famille adhérente** Première Adhésion  ou Renouvellement d'Adhésion

- M  Mme

- Nom et Prénom de l'Adhérent (e) : .....

- Nom et Prénom du conjoint (e) : .....

- Adresse : .....

- Code Postal : ..... Ville : .....

- Portable Adhérent : ..... Autre Portable : .....

- E-mail (EN MAJUSCULES) : .....

- Situation familiale :  Marié(e)  Pacsé(e)  Vie Maritale  Divorcé(e)  Veuf(ve)  Célibataire

- Profession (facultatif) : Adhérent ..... Conjoint .....

Nombre d'enfants au 31 décembre 2021 Mineur (s) : ..... Majeur(s) : .....

## Inscriptions aux Activités (pour vous et/ou votre conjoint(e) et/ou votre (vos) enfant (s))

	NOM	PRÉNOM	Date Naissance	ACTIVITÉ (jour et heure)
1				
2				
3				
4				

Je souhaite désormais recevoir le **Petit Journal AGF8** (3 parutions/an) :  Par mail  Par courrier

Je déclare donner mon droit de vote à l'UDAF et à Familles de France OUI  NON

**Verser la cotisation** : Minimum  25€ Soutien  35€ Plus  .....€ Membre d'une autre AGF 13€

**Mode de règlement** :  Espèces  Chèque (ordre AGF8)  Carte Bancaire

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes à ce bulletin (ou consultables sur le site) et les accepter.

**Date & Signature :**

### Bénévolat et conseils :

Pouvons-nous vous contacter pour faire du bénévolat : OUI  NON

Merci de nous préciser vos disponibilités et/ou domaine de compétence :

.....



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION ET D'INSCRIPTION 2022/2023

Adhérer à notre association est obligatoire pour participer à nos activités. L'adhésion annuelle couvre tous les membres de la famille et leur permet d'avoir accès aux services et d'être assurés.

La cotisation : Elle est de 25 € minimum par famille, par année scolaire

Toute personne ayant déjà adhéré à une autre AGF pour 2022- 2023 ne cotisera qu'à raison de 13 € minimum à l'AGF8, sur présentation d'un justificatif d'inscription de l'année en cours.

Vous trouverez sur notre site [www.agf8.org](http://www.agf8.org) toutes les informations et les documents à remplir pour vos inscriptions.

Par courrier, envoyez vos dossiers au 3 rue de Lisbonne 75008 et si vous souhaitez recevoir votre carte d'adhérent 2022/2023, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

### Les Activités :

L'inscription se fait obligatoirement à l'année (de septembre à juin) sauf pour quelques ateliers proposés par session

Les activités sont suspendues pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf le tennis).

Les participants sont tenus de respecter les horaires de début et de fin d'atelier. **L'AGF8 se réserve le droit d'annuler un atelier en début d'année si le nombre de participants est insuffisant.**

Les tarifs sont établis par année scolaire et sont calculés en fonction du coût des activités (salaires des prof. et location des salles). Tous les chèques doivent être établis à l'ordre de l'AGF8.

Pour être prise en compte, une inscription implique le paiement de la totalité de la participation et la présentation de l'ensemble des justificatifs demandés (certificat médical, déclaration d'état de santé, autorisation parentale...). Nous vous rappelons que le certificat médical est valable 3 ans.

**Si besoin, le règlement d'une activité peut s'effectuer en 3 versements aux dates suivantes : 15/10 – 15/11 et 15/02**

Les plannings des cours seront distribués lors des journées d'inscriptions ou sur demande ou téléchargeables sur le site.

**Toute inscription est considérée comme définitive après la 1ère séance qui peut se faire à l'essai.**

Toute demande de remboursement après le 1<sup>er</sup> cours sera possible sur présentation d'un justificatif et se fera uniquement par virement.

En cas d'annulation d'inscription(s) par l'adhérent, le montant de l'adhésion sera conservé par l'Association.

### Activités Enfants :

Les parents/accompagnateurs doivent déposer leurs enfants aux horaires prévus et en présence de l'animateur. Ils s'engagent à venir chercher leurs enfants à l'heure.

**Toute absence et retard d'un enfant doivent obligatoirement être signalés auprès du responsable de l'activité ou du professeur de l'activité.**

Les enfants sont sous la responsabilité d'un animateur ou professeur. Un enfant dont le comportement s'avère perturbateur pourra être exclu temporairement.

Pour les activités à l'extérieur comme le Tennis ou le Roller, l'AGF8 ne saurait être tenue responsable de l'annulation d'une séance pour cause d'intempérie. Aucune réduction, remboursement ni remplacement ne pourront être accordés à ce titre.

### Droit à l'image :

Dans le cadre de la promotion de l'AGF8, des photos ou des enregistrements audiovisuels des bénévoles, des élèves et/ou de leurs travaux peuvent être réalisés en vue de leur diffusion sur nos supports de communication (journal, site ...). La signature du bulletin d'adhésion vaut accord pour cette diffusion.

### Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du RGPD dans toute l'Union européenne, nous prenons les mesures suivantes : Les données recueillies par l'AGF8 à l'occasion de votre inscription seront traitées et conservées dans le respect des dispositions en vigueur relatives à la protection des données personnelles, notamment la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles. Elles servent à la gestion des activités de l'Association et sont destinées au Bureau de l'AGF8. Une partie des données recueillies sont communiquées à l'UDAF 75(Union Départementale des Associations Familiales de Paris) pour le calcul du suffrage associatif.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [agf8e@yahoo.fr](mailto:agf8e@yahoo.fr)